



Le 6 Octobre 2020

## NOTE DE DÉCLARATION D'INTENTION du CRPF Nouvelle-Aquitaine

Conformément à l'article L.122-2 du code forestier, je vous informe que le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) des bois et forêts des particuliers est en cours d'élaboration pour la région Nouvelle-Aquitaine.

Les informations sont disponibles sur le site internet :

- du CRPF Nouvelle-Aquitaine : <https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr>
- de la DRAAF : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>
- de la Préfecture : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine>

Les contributions ou interrogations peuvent être communiquées par mail sur la boîte :  
[srgs.crfp-na@cnpf.fr](mailto:srgs.crfp-na@cnpf.fr)

Cette note vaut déclaration d'intention au sens des articles L.121-17-1 et suivants du code de l'environnement. Elle est publiée sur le site internet du CRPF, de la Préfecture, de la DRAAF et affichée dans les locaux du CRPF.

Bruno LAFON

Président

